

IL EST POSSIBLE DE BAISSER LE TARIF HEBERGEMENT DES EHPAD PUBLICS

Après avoir subi la convergence tarifaire des soins et celle de la dépendance, il est émis l'idée de baisser le tarif « hébergement » pour compenser l'augmentation de la CSG. Elle ne sera pas elle-même compensée par la baisse de la taxe d'habitation pour les résidents des EHPAD publics non assujettis à cette taxe.

Il s'agit d'une proposition improvisée, pour rattraper la suppression de la taxe d'habitation en dépit du cri d'alerte des rapports de Mme la Députée IBORRA sur les manques d'effectifs, la souffrance du personnel, et de la maltraitance institutionnelle qui en découle au premier chef pour les résidents. La mesure, si elle était adoptée, serait catastrophique avec une baisse supplémentaire du nombre d'agents. Elle se cumulerait avec la disparition des CAE (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi).

Or, d'autres solutions, en partie déjà proposées au Ministère par l'ANCHL, sont possibles :

- ✓ imputer à la section tarifaire soins, pour les EHPAD avec PUI (Pharmacie à Usage Intérieur), la logistique des pharmacies et les charges liées au dossier informatisé de soins. Donc assainir les tarifs.
- ✓ exonérer les EHPAD et les hôpitaux de la taxe sur les salaires (4,5% de la masse salariale)
- ✓ rembourser la TVA sur les investissements : ceci encouragerait les établissements à améliorer les conditions hôtelières des résidents (amélioration et travaux neufs). Des travaux majeurs ou un bâtiment neuf, c'est au moins 10€/jour en plus sur le tarif hébergement.
- ✓ adopter un régime de subventions claires et conséquentes, avec des critères objectifs, au niveau régional. Rappelons que la CNSA avait trop de crédits et pas assez de projets. L'organisme rend de l'argent chaque année.
- ✓ Et pour compléter, puisque dépendance, hébergement et soins sont imbriqués, financer enfin la dépendance et la réguler non plus au niveau départemental mais au niveau national pour une meilleure égalité et solidarité des citoyens (familles et résidents).